



Radar abusif, Langeais A 85

Par **MUSICALL**, le **26/04/2016** à **09:57**

Bonjour

Sur l'A85, au niveau de Langeais, sévit un radar automatique (dans les 2 sens) dans une zone de travaux. J'ai été pris 2 fois (un aller le 03/04 et retour le 04/04) pour des vitesses respectives de 56 km/h et de 61 km/h (retenues) pour des amendes forfaitaires de 90 € par infraction et 3 points au total.

Or aucun panneau indiquant 50 km/h n'était à ma connaissance visible.

Au vu des contestataires et du nombre d'automobilistes clairement dégoûtés par ce manque de clarté (voir site www.radars-autonomes.fr) est-il possible d'engager une action contre ce racket en règle (les courriers envoyés à Vinci n'ont rien donné et les réclamations à Rennes supposent un paiement préalable de 135 €).

Merci de votre aide.

Par **Tisuisse**, le **26/04/2016** à **10:56**

Bonjour,

Il faut arrêter cette paranoïa relative aux radars, qu'ils soient automatiques ou non. La vitesse était limitée à 50 km/h, et vous deviez vous en douter compte tenu de la présence des travaux sur cette portion d'autoroute, chacun de vos 2 excès de vitesse va vous retirer 1 point, donc, vous allez perdre 2 points et non 3. Quand au paiement préalable à toute contestation, cela s'appelle une "consignation". Si le tribunal vous relaxe, ce qui est dans la proportion de 1

chance sur 100.000, vous serez remboursé de cette consignation. La limitation de vitesse pour travaux n'est pas dans les pouvoirs de la Société" d'Autoroute, c'est le Préfet qui prend cette mesure. Donc inutile d'adresser un courrier à VINCI.

Pour la vitesse retenue de 56 km/h, vous avez été enregistré à 61 km/h soit, au compteur de votre voiture, à 64 ou 65 km/h, pour la vitesse retenue à 61 km/h, la vitesse enregistrée était de 66 km/h et on avoisine les 70 km/h au compteur de la voiture. Il vous appartient, et à vous seul, de lever le pied.

Maintenant, si vous le souhaitez réellement, vous pouvez toujours contester, le tribunal sera ravi d'entendre vos arguments et si n'arrivez pas à le convaincre, l'amende pourra grimper jusqu'à 750 € par infraction auxquels il faudra ajouter les 31 € de frais de procédure. Pour la perte des points, le tribunal ne vous en parlera pas, ce n'est pas dans ses prérogatives, cette perte de points est la conséquence administrative (et non pénale) de vos infractions.

Par **amajuris**, le **26/04/2016 à 11:49**

bonjour,

je suis surpris que sur un chantier d'autoroute, aucun panneau indiquant une vitesse maximale n'ait été mis en place car c'est un point important dans la sécurisation d'un chantier particulièrement sur une autoroute.

dans ma région, sur une portion d'autoroute accidentogène la vitesse a été réduite de 130 à 110 kmh avec information sur les PMV et la mise en place de panneaux adéquats.

eh bien malgré toutes ces informations, de nombreux automobilistes n'ont pas modifié leurs vitesses et se font rendre régulièrement par le radar.

salutations

Par **morobar**, le **26/04/2016 à 11:53**

Les automobilistes veulent rouler à 130 sur autoroute et pas moins.

Une fois du côté d'Orange dans un gros flux une mesure de régulation à 110 km/h a été mise en place, panneaux lumineux...

J'étais le seul à rouler si lentement.

Par **Lag0**, le **26/04/2016 à 14:06**

[citation]Or aucun panneau indiquant 50 km/h n'était à ma connaissance visible. [/citation]

Bonjour,

Si effectivement, aucune signalisation n'est en place et que vous pouvez le prouver, la contestation est possible voir même conseillée.

Car, contrairement à ce qui est dit plus haut, la présence de travaux ne signifie pas toujours une limitation à 50km/h, elle peut être de 70 ou 90km/h selon les cas. Il faut donc nécessairement qu'une signalisation soit en place pour informer de la limitation à 50km/h.

Par **morobar**, le **26/04/2016 à 14:47**

J'emprunte souvent cette autoroute particulièrement mal fichue, bien que récente, à cause des viaducs rétrécis et des travaux constants justement du côté de Langeais.
Mais j'ai toujours observé une signalisation correcte et redondante

Par **Lag0**, le **26/04/2016 à 14:58**

En regardant un peu les témoignages sur le net, c'est assez flou...
Une majorité de conducteurs verbalisés dit qu'il n'y avait pas de panneau.
Mais certains autres disent que les panneaux étaient placés trop près du radar obligeant à freiner fort pour passer à 50km/h. Preuve, donc, qu'ils étaient tout de même présents.
D'autres encore parlent de panneaux mal placés facilement masqués, en particulier par les camions.
Donc il serait étonnant que les panneaux soient un coup là, un coup pas là. En revanche, il y a des chances pour qu'ils soient mal placés...

Par **MUSICALL**, le **26/04/2016 à 16:09**

Je ne me rappelle pas avoir vu de panneau et apparemment je ne suis pas le seul. Et pour corroborer ce que dit Lag0 c'est la 1ère fois que je constate une vitesse réduite à 50 km/h sur l'autoroute.

Merci quand même.

Par **morobar**, le **27/04/2016 à 08:15**

Bjr,
[citation] c'est la 1ère fois que je constate une vitesse réduite à 50km sur l'autoroute [/citation]
L'A85 est certainement la seule autoroute française à une seule voie en de nombreux endroits dont Langeais.
Si les travaux ont lieu sur ces viaducs, la vitesse habituelle (90 km/h) passe à 50 et les FDO ont pris l'habitude (vu 2 fois pour ce qui me concerne) de se mettre en bas de la descente à une voie.
J'ignore s'il est possible de contester la présence des panneaux ce jour considéré par contre.

Par **Ryuke**, le **27/04/2016 à 11:18**

BONJOUR marque de politesse

Ayant été verbalisé le 04/04, je n'ai personnellement vu aucun panneau 50.

Des personnes de mon entourage sont passés entre le 31/03 et le 06/04 et n'ont pas, elles-aussi, vu de panneau 50.

Qu'une personne loupe un panneau, cela arrive ... A la vu des différentes plaintes émises par d'autres internautes/usagers, les panneaux ont sûrement été mis APRES cette date (à moins que nous soyons tous bons pour une chirurgie réfractive !!!).

Maintenant, quels sont les axes de défense possible ???

Par **yha**, le **27/04/2016 à 14:05**

BONJOUR marque de politesse

Je me suis fait avoir,moi aussi,à Langeais le 6 avril 2016

Je reçois ce jour une contravention de 90€.

Je considère ,contrairement à quelques avis ci dessus,qu'il faut être un brin vicieux pour récupérer ainsi de l'argent facile.

Je peux accepter une limitation de vitesse à 50km/h sur autoroute s'il y a des travaux avec des ouvriers présents sur le chantier.Par contre,lorsque leur journée est terminée,il me semblerait légitime de relever de 20km/h la vitesse autorisée.

vitesse enregistrée me concernant à 23heures47 minutes

La France est vraiment malade pour jouer à ce jeu là,
il me semble qu'il y a d'autres priorités

Par **Lag0**, le **27/04/2016 à 14:16**

[citation]Par contre,lorsque leur journée est terminée,il me semblerait légitime de relever de 20km/h la vitesse autorisée. [/citation]

Bonjour,

Malheureusement, si l'on interroge tous les français, nous aurions de nombreuses versions de ce qu'ils trouveraient légitime. Or, il ne peut y avoir qu'une seule décision, celle ici prise par le préfet de limiter à 50km/h en permanence.

De plus, sur autoroute, il n'est pas impossible de voir les travaux continuer en dehors des horaires de bureau...

Par **yha**, le **27/04/2016 à 16:10**

à 23h47,il n'y avait personne

Je persiste et signe en considérant qu'il devrait y avoir une différence selon la présence ou non d'ouvriers.

Il ne s'agit pas d'avoir de nombreuses versions sur ce point précis,mais de faire preuve d'un peu de bon sens:

différencier la vitesse sur autoroute dans une zone de travaux selon la présence ou non d'ouvriers

70kms/h sur autoroute,ce n'est quand même pas du délire.

A contrario,comme vous avancez qu'il n'y a que la décision du préfet qui compte,je peux vous certifier que c'est une anomalie d'autoriser à 200 m de chez moi, sortie de Chateau gontier en

direction d'Angers une vitesse de 90kms alors que nous traversons une zone artisanale. Là encore le bon sens n'a pas sa place

Par **chaber**, le **27/04/2016** à **16:48**

bonjour,
[citation]à 23h47, il n'y avait personne [/citation]

la présence d'un panneau ne précise pas de restriction d'horaire

Par **TOMTOMGO**, le **30/04/2016** à **10:29**

Bonjour,

Quelqu'un a-t-il contesté son infraction?
Si oui, quelle réponse lui a-t-on donnée?

Personnellement, je me suis fait flasher à 05h13 en pleine nuit. Avec de la brume en prime. J'avais vu les travaux donc j'ai commencé à ramener ma vitesse à 70km/h et bim! Flash... A aucun moment je n'ai vu de panneau 50 (en toute sincérité).

Par **DOMPAS**, le **30/04/2016** à **17:43**

Bonjour

Flashé le 15.04.2016 à 19h59 vitesse retenue 63km/h pour 50km/h J'ai vu le panneau 110km/h puis 90km/h puis 70km/h puis 50km/h mais trop tard le radar a flashé aussi les 2 voitures derrière moi Si j'avais freiné pour passer à la bonne vitesse ==> accident. Il semblerait que la distance entre le panneau 50km/h et le radar ne soit pas réglementaire mais y a-t-il vraiment une distance à respecter ? Je n'ai rien trouvé à ce sujet. J'ai trouvé un site d'un collectif "mansard.delphine@orange.fr" elle attend une réponse de Me DECAUMONT tel 0140550240-

Par **Lag0**, le **30/04/2016** à **18:23**

Bonjour Dompas,

Vous devez ralentir avant de passer le panneau de façon à avoir adopté la bonne vitesse au regard du panneau. Et non pas, comme je le vois souvent, commencer à ralentir qu'une fois le panneau passé.

Sur ce principe, le contrôle peut avoir lieu immédiatement après le panneau.

Par **MvTours**, le **07/05/2016 à 09:37**

Bonjour, ce message est adressé aux petits malins qui ne font jamais d'erreurs dans leur vie!? (et surtout qui ont des réseaux ou des moyens suffisants pour éviter de se faire flasher ou pour payer leur amendes)évidemment, 90 € c'est moins douloureux lorsque l'on passe en Audi qu'en Clio...ceci dit, puisque certains semblent douter du véritable piège (ou pompe à fric) mis en place, je vous souhaite d'être verbalisé un jour sur un autre chantier...vous repenserez à vos commentaires paternalistes! n'oubliez pas...la roue tourne...à bon entendeur

Par **Lag0**, le **07/05/2016 à 09:49**

Bonjour MvTours,
Pouvez-vous développer davantage vos arguments juridiques, j'avoue avoir un peu de mal à voir ce qu'apporte votre message à ce cas ?

Par **morobar**, le **07/05/2016 à 10:15**

Bof il changera d'avis lorsqu'il sera percuté par un lascar qui arrivera plein pot sur le chantier. Cela arrive tous les jours sur une autoroute, suffit de ne pas être le(s) pauvre(s) type(s) qui prend le véhicule.
Pour le reste chacun sait qu'une note est moins douloureuse pour un riche que pour un pauvre, qu'un malin sait mieux de faufiler qu'un ignorant, que la justice n'est pas la même pour tous si on a les moyens de s'offrir un bon avocat...

Par **Lag0**, le **07/05/2016 à 18:19**

[citation]que la justice n'est pas la même pour tous si on a les moyens de s'offrir un bon avocat...[/citation]
J'ai, personnellement, l'espoir qu'au contraire, la justice est la même pour tous ! Sinon, cela voudrait dire que les juges sont corrompus ce que je refuse de croire.
Donc, à mon sens, pauvre ou riche, si vous apportez les mêmes éléments, vous êtes jugés de la même façon.

Par **morobar**, le **07/05/2016 à 18:44**

Malheureusement je n'évoque pas la corruption, mais le moyens de défense.
Il en est des avocats comme des boulangers, certains sont meilleurs que d'autres.
Et puis il y a le reste.
Comme je m'étonnais auprès de mon avocat lors d'une audience Muscadet en Auvergne, que tous les justiciables écopaient sur le champ de leur sanction, sauf un médecin mise en

délibéré.

Selon mon avocat: il n'aura rien, il est connu comme bon médecin.

Par **Lag0**, le **07/05/2016** à **18:57**

Dans ce cas, vous ne pouvez pas dire que la justice n'est pas la même pour tous, car tout le monde, avec le même avocat, serait bien jugé pareil !

C'est ce que je disais, si vous (ou votre avocat) apportez les mêmes éléments, vous êtes jugés de la même façon.

Ce qui serait grave, c'est qu'avec les mêmes moyens, 2 justiciables soient jugés différemment pour des raisons répréhensibles (discrimination, corruption, etc.)...

Par **vovon**, le **08/05/2016** à **17:48**

Bonjour

moi aussi flashée à 58 km à 6 h du matin pour le départ en vacances .J avoue avoir surtout été gênée par toutes ces lumières :signalisation de travaux qui clignotaient + les fixes qui réfléchissaient et ce gros projecteur qui prenait presque toute les voitures .Mes passages et moi-même n'avons pas vu le panneau de signalisation 50 on à cru que c'était 70 et j'ai suivi les voitures .

Que faire pour contester cette amende de 90 euros

merci

Par **tiopedro**, le **15/05/2016** à **21:32**

PAreil, en Avril vers Angers. La zone de travaux est très bien signalée, les panneaux à 70 nombreux. Pas vu le panneau à 50, il doit forcément y en avoir 1, ou alors après le radar :) . Flashé à 70, retenu 65. A croire qu'ils ont fait express d'être à 50. Ca passe très bien à 70. Inadmissible.

Par **morobar**, le **16/05/2016** à **09:53**

Bjr,

[citation]Ca passe très bien à 70[/citation]

Si vous pouvez passer à 70, vous pouvez aussi très certainement passer à 200 km/h.

Ce n'est pas votre voiture que la signalisation veut protéger, mais les personnels des chantiers.

Je comprends bien comme tout automobiliste que franchement certaines limitations sont mal adaptées, mais c'est comme tout.

Par **tiopedro**, le **16/05/2016** à **10:14**

Evidemment que ce n'est pas ce que je voulais dire. Je parlais de la manière dont ce chantier était organisé au moment où je suis passé. A priori aucun danger à 70. Le panneau radar existait de même que le 70. Pas vu de 50. Ne voyez pas le mal partout !! Je me suis adapté à la demande, je ne demande pas à ce que la route s'adapte à ma conduite ou à ma voiture. Sinon je vais sur un circuit.

Par **mikeeeeeeeee**, le **20/06/2016** à **16:37**

Si demain un politique même dictateur qui enlève tous les radars, et les limitations de vitesse, je vote pour lui les yeux fermés et je ne serai pas le seul

A bon entendeur.....

Par **Lag0**, le **20/06/2016** à **16:42**

Bonjour mikeeeeeeeee,
On peut aussi imaginer la légalisation du vol, du meurtre et du viol...

Par **mikeeeeeeeee**, le **21/06/2016** à **15:19**

ça n'a rien à voir si ce n'est que le vol organisé par l'état avec ses radars est lui BIEN LEGAL

Par **morobar**, le **21/06/2016** à **17:17**

Bonsoir @mikeeeeeeeee
Si votre dictateur bien aimé décide que le simple fait de porter une mini-jupe autorise le viol, celui-ci deviendra légal.
C'est d'ailleurs ce qui se passe dans certains pays, qui tolèrent le viol individuel ou collectif, le jet d'acide aux yeux des récalcitrantes....